



**Intervention du Royaume du Maroc**  
**sur l'état de droit aux niveaux national et international**

**Monsieur le Président,**

Je tiens, tout d'abord, à remercier le Secrétaire Général pour son rapport A/70/206, sur «*Renforcement et coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit*», établi sur la base de la Résolution de l'Assemblée Générale A/69/123.

Je voudrais, également, réaffirmer solennellement l'attachement profond de mon pays à l'état de droit, à la démocratie et aux droits de l'Homme, ainsi que sa volonté politique à œuvrer pour leur consolidation, tant sur le plan national qu'international.

L'état de droit est, aujourd'hui, une aspiration universelle. Sa primauté est un gage de développement et de stabilité. Sa promotion, aussi bien au niveau national qu'au niveau international, est cruciale en vue d'atteindre les objectifs et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il est incontestable que son renforcement contribue au maintien de la paix et de la sécurité, la promotion des droits de l'Homme et favorise le développement socio-économique des populations.

**Monsieur le Président,**

L'examen du sous thème « **le Rôle des processus d'établissement des traités multilatéraux dans la promotion et le renforcement de l'Etat de droit** », revêt un intérêt particulier. A cet égard, je saisis cette occasion pour rappeler que le Royaume du Maroc a ratifié ou adhéré à la plupart des Conventions multilatérales conclus sous les auspices des Nations Unies, notamment celles relatives aux droits de l'homme, au droit humanitaire, à la protection de l'environnement, à la lutte contre le terrorisme etc.

Mon pays, reconnaît les contributions historiques de l'ONU dans le développement de l'état de droit au niveau international : l'Assemblée Générale, la Sixième Commission et la Commission du Droit international en contribuant à travers l'élaboration des traités multilatéraux à la "législation internationale" et au développement progressif du droit international ; le Conseil de sécurité, en utilisant les moyens de l'état de droit dans ses efforts actifs pour prévenir et régler les conflits régionaux ; la Cour Internationale de Justice en utilisant ses moyens judiciaires pour régler les différends internationaux, clarifiant, ce faisant les principes et les dispositions pertinentes du droit international telles que codifiées par les traités multilatéraux.

Ainsi, sur le plan international, le Royaume du Maroc réaffirme son engagement en faveur d'un multilatéralisme respectueux des règles et principes du droit international. Dans cet esprit, le Royaume demeure attaché à l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'organisation légitime et représentative, qui constitue le cadre idoine pour la poursuite des efforts collectifs visant la fondation d'une société internationale jouissant de la paix, de la sécurité, du développement durable et du respect des droits de l'homme.

Ceci suppose l'adoption d'une approche globale et multidimensionnelle, basée sur la primauté du droit dans tous les aspects des relations internationales, notamment à travers le respect de la Charte des Nations Unies, le règlement pacifique des différends et autres principes du droit international, notamment en ce qui concerne le respect de la souveraineté des Etats, de leur unité nationale et de leur intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires intérieures.

Au niveau national, le Royaume du Maroc, s'est volontairement inscrit dans le renforcement de l'état de droit et des institutions, dans le cadre d'une approche participative et inclusive, mise en place depuis des décennies. Cette approche a permis de mettre en place d'importants chantiers de réforme et de se doter des mécanismes nationaux conformes, permettant la consolidation de l'état de droit, des institutions démocratiques et des droits de l'homme dans le Royaume.

Mon pays est convaincu que la consolidation de l'état de droit repose sur une justice indépendante et impartiale permettant de garantir la paix sociale et la sécurité, de protéger les droits des plus vulnérables, et de prévenir l'extrémisme, l'intolérance et la radicalisation. C'est mu de cette conviction que le Maroc a initié une profonde réforme du secteur de la justice, qui vise à rendre les institutions judiciaires plus cohérentes, plus efficaces, plus transparentes, plus accessibles et plus équitables.

**Monsieur le Président,**

Au terme de mon intervention, permettez-moi de réitérer le ferme attachement de mon pays à un ordre international fondé sur le droit international. Les défis auxquels la communauté internationale fait face aujourd'hui militent pour le renforcement de l'état de droit. Mais, en cela, l'action de la Communauté internationale nécessite une approche qui repose avant tout sur une affirmation de la souveraineté des Etats et la reconnaissance de leurs droits. Ce qui appelle à la nécessité d'appréhender l'état de droit dans sa double dimension nationale et internationale.

**Je vous remercie.**